

## Un taux avantageux pour la rénovation dite "écologique" de votre bien immobilier

### Vos besoins

- § Financer vos travaux de rénovation écologique à réaliser sur votre immeuble locatif
- § Réduire vos charges hypothécaires

### Avantages

- § Bonus de 0.25% sur l'ensemble de votre prêt rénovation
- § Dans le cas d'une rénovation visant à satisfaire aux normes Minergie®, les frais de certification vous sont offerts (max. CHF 2'000)
- § Choix entre un taux fixe ou un taux variable

### Caractéristiques détaillées

Le Prêt rénovation écologique BCV permet de financer la rénovation de votre habitation collective dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Les types de rénovations dites écologiques sont: changement des installations de chauffage, changement des fenêtres, portes, velux, rénovation de la toiture, isolation thermique des combles, réfection de l'isolation périphérique des façades, réfection de toute l'enveloppe du bâtiment.

### Caractéristiques détaillées (suite)

Durée du contrat	Pour un taux fixe : entre 5 et 10 ans Pour un taux variable : 5 ans
Type d'objet	Immeuble locatif
Montant minimal	CHF 30'000
Bonus	0.25% de réduction du taux Certification Minergie® offerte à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000 (voir § Conditions d'application du bonus)
Taux d'intérêt	Fixe ou variable Taux déterminé individuellement
Amortissement	Aucun durant 5 ans
Paiement des intérêts	Semestriel

### Conditions d'application du bonus

Au minimum un quart du montant global de l'investissement de la rénovation doit servir à réaliser des économies d'énergie ou la rénovation projetée doit bénéficier d'une certification Minergie®.

A l'échéance de votre prêt, vous êtes libre d'opter pour une autre prestation hypothécaire offerte par la BCV.